



COMMUNIQUE
N°2021-07/16./DGA/VB/RM

---000---

Objet : Restauration scolaire 2021/2022

Le Président de la Caisse des Écoles de Rémire-Montjoly, le Maire Claude PLÉNET informe les parents d'élèves que l'accueil à la cantine scolaire devrait s'effectuer **du 2 septembre 2021 au 1^{er} juillet 2022**, sous réserve de modifications et de l'évolution des contraintes sanitaires.

Il porte à leur connaissance que les dispositions relatives aux inscriptions et au paiement des frais de restauration scolaire pour la rentrée 2021-2022 sont les suivantes :

Les inscriptions sont prolongées, jusqu'au **vendredi 13 août 2021**. Elles peuvent s'effectuer en ligne sur le site « Portail Familles » :

<https://remire-montjoly.portail-familles.com/>

Les familles qui ne disposent pas d'espace personnel sont invitées à effectuer leurs formalités au service de la Caisse des Écoles (Tél : 0594 359054 – Email : caissedesecolesrm@remiremontjoly.fr).

PIÈCES A FOURNIR

- Copie de l'attestation de quotient familial CAF ou
- Copie de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, SGDE, quittance..)
- Copie de la pièce d'identité du représentant légal

Il est rappelé que les factures impayées au titre de l'année 2020/2021, **devront être réglées avant toute réinscription**. A défaut de régularisation, ces arriérés seront recouvrés par le Trésorier Payeur qui émettra une saisie administrative à tiers détenteur.

Le Président précise que les frais de repas **sont payables d'avance, à compter du 2 août 2021**. La facture du mois de septembre devra ainsi être réglée **avant le 14 août 2021**.

Rémire-Montjoly, le 29 juillet 2021



Le Président,

Claude PLÉNET

Diffusion :

-Tous médias/ Parents d'élèves/ Caisse des écoles